



Stage en entreprises 4èmes

Du lundi 28 au vendredi 2
juillet (ou samedi 3 juillet)

Organisation de la fin d'année pour les élèves de 4^{ème}

Tous les élèves de 4èmes iront en stage en entreprise du lundi 28 juin au vendredi 2 juillet (ou samedi 3/07) conformément à ce qui a été présenté au conseil d'administration (collège fermé pour la préparation du BREVET). Durant ce stage la cantine est remboursée.

Les 4èmes seront libérés des cours le mardi 22 juin au soir (mercredi 23/06 oraux des élèves de 3èmes pour le DNB, jeudi 24 et vendredi 25 Préparation des salles pour le DNB Brevet des collèges, remise d'ordre les jours de fermeture).

Dernière semaine de l'année (lundi 5 et mardi 6/07) : Les élèves de 4èmes sont libérés (le collège est centre de correction du BREVET, nous accueillerons sur inscriptions les 6èmes et les 5èmes), la cantine sera remboursée pour les 4èmes.

Ce stage d'observation pourra se faire dans la même entreprise que celui de 3^{ème} ou pas, ce n'est pas une obligation, il peut aussi se faire le lundi 5 et mardi 6 juillet.

Le stage est normalement d'une semaine, mais il peut être aussi de 2, 3 ou 4 jours.

IL N'Y A PLUS de règle concernant l'âge, les élèves peuvent faire leur stage dans n'importe quelle entreprise (sauf débits de boissons...), attention, c'est un stage d'observation. Ce stage peut se faire dans une autre région...

Evaluation :

1) Grille d'évaluation à remplir par le maître de stage à la fin des 4 jours (document 2) à renvoyer au collège (par mel, par courrier ou directement à la loge) **pour le mardi 6 juillet**.

2) Rapport écrit à la main ou sur ordinateur à renvoyer **pour le mardi 6 juillet** au collège par la voie postale OU par mel (ce.0381907s@ac-grenoble.fr). Le collège est ouvert administrativement au public jusqu'à cette date. Un modèle sous format WORD est sur le site public du collège. (document 3)

Ce rapport **est OBLIGATOIRE**. Il entrera dans la note de stage en entreprise 3^{ème} (pour 4 points).

3) Un professeur (ou un membre de l'administration) visitera l'élève ou prendra contact par téléphone avec le maître de stage.

Convention (document 1) :

L'élève (aidé par les parents) devra trouver le stage pour le **vendredi 18 juin** au plus tard.

La convention (**en 1 exemplaire**) est à signer par l'entreprise, les parents et l'élève et le **collège en DERNIER**, deux photocopies seront redonnées à l'élève, une pour lui et une pour le maître de stage.

L'élève apporte DIRECTEMENT sa convention au secrétariat des élèves (Mme Bannour)

Départ anticipé en vacances (pour tous les niveaux sauf 3èmes):

En cas de départ prématuré en vacances : la décision appartient à la famille, dans ce cas, je vous demande de me faire passer pour le vendredi 11 juin une demande d'autorisation (par mel si vous voulez), à noter que je ne peux autoriser des absences pour départ anticipé qu'à compter du vendredi 18 juin (et il n'y aura PAS de remboursement de la cantine).

En cas de problème avec les dates : merci de me contacter pour envisager d'autres solutions.

NB : les livres sont ramassés dans la semaine du 14 au 18 juin

Documents joints à cette note :

Grille d'évaluation (document 2)

Modèle rapport (document 3 en format WORD sur le site du collège)

Convention 4^{ème} (document 1)

Le Principal P Bonte



L'élève devra remplir un formulaire sur le site public du collège dès qu'il aura trouvé son stage (comme les élèves de 3èmes). Formulaire disponible à compter du lundi 10 mai 2021 sur le site public du collège.